

STAGES MULTISPORTS ORGANISES PAR
LA DIRECTION SPORTS - ANIMATION - JEUNESSE
TIR A L'ARC

Le Maire de la Ville de CREPY-EN-VALOIS (Oise),

Vu la délibération du Conseil municipal n° DEL2021-10-04 du 26 octobre 2021, transmise au contrôle de légalité le 27 octobre 2021, portant délégation de pouvoir au Maire en application de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant la volonté de la Ville de développer la découverte d'activités sportives, dont le tir à l'arc,

DECIDE

Article 1 :

Un contrat est signé avec le Comité départemental Oise de tir à l'arc, n° de SIRET 41078601600015, domicilié à Compiègne (60200), 2 rue Jacques Daguerre, représenté par son Président Monsieur Jean-Claude LAVERNHE afin de permettre la découverte et l'initiation à la pratique du tir à l'arc pour les jeunes.

Article 2 :

Le Comité départemental Oise de Tir à l'arc organisera 3 séances de 3h, les 22, 23 et 24 octobre 2024, de 9h à 12h, dans le Centre de tir à l'arc de Compiègne, pour 16 enfants maximum et deux encadrants.

Article 3 :

Le coût forfaitaire de la prestation est de 300 € (TVA non applicable, art 293B du CGI).

Article 4 :

La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations et il en sera rendu compte au prochain Conseil municipal.

Fait à Crépy-en-Valois, le 7 octobre

Par délégation du Conseil municipal,
Virginie DOUAT,
Maire de Crépy-en-Valois

PUBLICATION

Date de mise en ligne sur le
site Internet de la Commune :

0 7 OCT. 2024



Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20241007-DEC2024-103-DE
Date de télétransmission : 07/10/2024
Date de réception préfecture : 07/10/2024